

## COMMUNICATION MUNICIPALE N° 23/2025

le 10 décembre 2025

Préavis N° 19/2024 – Demande d'un crédit de Fr. 46'000.- pour l'assainissement du bruit routier et la mise en place d'une limitation à 30 km/h de nuit sur certains axes du réseau routier communal – Décompte final

10.03.02-2511-Comm23-Assainissement-bruit-routier-communal-Decompte-final.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

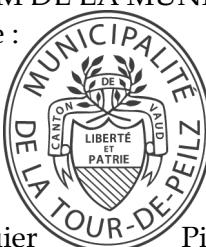
Suite à la réalisation des travaux précités, nous vous communiquons, ci-après, le décompte final.

Crédit accordé par le Conseil selon le préavis municipal N° 19/2024

Signalisation – 30 km/h de nuit (TVA comprise)	Fr. 46'000.00
<b>Total des crédits accordés</b>	<b>Fr. 46'000.00</b>
Travaux exécutés – signalisation (TVA comprise)	Fr. 42'608.10
<b>Total des montants dépensés</b>	<b>Fr. 42'608.10</b>
<b>Solde non dépensé</b>	<b>Fr. 3'391.90</b>

Les travaux ont été exécutés conformément au préavis N° 19/2024. Les panneaux « 30 km/h de nuit » posés ont pu en grande partie être récupérés gratuitement auprès de la ville de Lausanne, ce qui a permis de dégager un montant pour l'acquisition de 4 radars pédagogiques qui seront régulièrement déplacés sur le réseau communal (zones 30 km/h ou secteurs à 30 km/h de nuit)

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
La syndique : Le secrétaire :

   
  
Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 24 novembre 2025



021 977 01 11

✉ greffe@la-tour-de-peilz.ch

🌐 www.la-tour-de-peilz.ch